

Postulat Denis Rubattel et consorts – Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !

Texte déposé

Depuis quelques années, les agents de détention souffrent d'un manque de respect évident de la part des détenus, pire, selon certains témoignages, ils se sentent souvent humiliés.

Les événements survenus le 12 août dernier aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO), soit trois geôliers violemment tabassés, illustrent le manque de respect envers le personnel pénitentiaire d'une population de prisonniers composée à plus de 80% d'étrangers. On observe que les incidents dans lesquels les agents de détention subissent des atteintes à l'intégrité corporelle se multiplient. Le respect à leur égard tend à disparaître.

Ce postulat fait suite à des témoignages que j'ai personnellement reçus d'agents de détention actuellement en service aux EPO. En effet, ces derniers ne se sentent plus soutenus, sont démunis de toute autorité, ne possèdent aucun moyen de contrainte, mettent en jeu leur intégrité corporelle et leur santé psychique. En outre, dans cette ambiance délétère, les agents de détention sont devenus les domestiques au service des détenus trop « chouchoutés » par nos autorités et entourés notamment d'une cohorte d'avocats. Par ailleurs, les sanctions internes sont de plus en plus laxistes.

Cet état de fait diminue la motivation des agents de détention d'une part et, d'autre part, retient bien des personnes potentiellement intéressées à ce métier.

Plus concrètement, pour les agents de détention et selon les témoignages reçus, il est impératif d'examiner la possibilité d'équiper chacun d'eux de menottes et du spray au poivre et de leur donner une instruction en self-défense plus conséquente. Actuellement, les menottes, ainsi que du spray au poivre sont à disposition uniquement des sous-chefs et sont en permanence déposés dans des casiers fermés à clef, donc inefficaces et pas à proximité en cas de nécessité. Quant à la formation personnelle en self-défense, il s'avère qu'elle est considérée comme insuffisante.

Pour les EPO, il s'agit d'examiner la possibilité de réintroduire la brigade canine supprimée il y a quelques années, soit quelques chiens, notamment pour aider à la recherche de stupéfiants. Par ailleurs, il faudrait durcir le règlement et imposer des sanctions plus lourdes pour les détenus qui enfreignent le règlement sur le régime intérieur de la prison qui les accueille.

En résumé, le présent postulat demande au Conseil d'Etat **d'examiner la possibilité** :

- de prendre le plus rapidement possible toutes les mesures nécessaires pour redonner de l'autorité aux agents de détention, notamment en les équipant **personnellement** de moyens de contrainte (menottes, spray au poivre, ...)
- de réintroduire une brigade canine auprès, notamment des EPO, pour faciliter la recherche de stupéfiants ;
- de dispenser une instruction de self-défense approfondie pour tous les agents de détention ;
- de prévoir des sanctions plus lourdes pour les détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille ;
- de limiter l'accès aux produits vendus librement à l'intérieur des prisons (cigarettes, chocolat, ...)
- d'établir un rapport en ce sens.

Compte tenu de l'urgence, il serait souhaitable de traiter ce présent postulat dans les meilleurs délais.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Denis Rubattel
et 24 cosignataires*

Développement

M. Denis Rubattel (UDC) : — Les événements survenus le 12 août dernier aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), lorsque trois geôliers ont été violemment tabassés, illustrent le manque de respect entre le personnel pénitentiaire et une population de prisonniers composée à plus de 80% d'étrangers dont bon nombre méprisent notre ordre juridique. Depuis quelques années, les agents de détention souffrent d'un manque de respect évident de la part de détenus. Pire, selon certains témoignages que j'ai reçus : les agents de détention se sentent parfois humiliés.

Ce postulat fait suite à des témoignages que j'ai reçus personnellement de la part d'agents de détention actuellement en service aux EPO. En effet, ils ne se sentent pas soutenus, sont démunis de toute autorité, ne possèdent aucun moyen de contrainte et ils mettent en jeu leur intégrité corporelle et leur santé psychique. En outre, cet état de fait diminue, d'une part, la motivation des agents de détention et, d'autre part, il retient bien des personnes potentiellement intéressées par le métier.

Concrètement, il est impératif d'examiner la possibilité de redonner autorité et moyens de défense aux agents de détention. Envers les détenus, il faut prévoir des mesures dissuasives pour ceux qui ne respectent pas le règlement interne de la prison.

Le présent postulat demande, entre autres, au Conseil d'Etat :

- d'examiner la possibilité de prendre le plus rapidement possible toutes les mesures nécessaires pour redonner de l'autorité aux agents de détention ;
- de réintroduire une brigade canine ;
- de dispenser une instruction de self-défense approfondie pour tous les agents de détention ;
- de prévoir des sanctions plus lourdes pour les détenus qui enfreignent le règlement de la prison.

Compte tenu de l'évidente urgence, il serait souhaitable de traiter ce postulat dans les meilleurs délais. Approuvé par plus de vingt signatures, il devrait être renvoyé à l'examen d'une commission du Grand Conseil.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.